



Case postale 21 - 1211 Genève 8 - Suisse
Tél.: + 4122.809.49.39 / Fax: +4122.809.49.29
E-mail: omct@omct.org / Site internet: www.omct.org

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

« COÏNCIDENCES »

Genève, le 14 juin 2004

Lors de la Conférence internationale du travail qu'organise l'OIT en juin chaque année, un débat a lieu sur le rapport global du Directeur général consacré chaque fois à l'un des droits fondamentaux au travail, cette année: la liberté syndicale.

L'OMCT jouit d'un statut consultatif à l'OIT et, de ce fait, intervient régulièrement sur des questions ressortant de son mandat. Elle a donc demandé à prendre la parole lors de ce débat le vendredi 10 juin. (Selon le règlement, les ONG autorisées peuvent s'exprimer en plénière ou en commission si le président les y autorise, ce qu'il fait en pratique lorsqu'il y a consensus des trois groupes: gouvernements, travailleurs, employeurs).

L'OMCT, qui traite chaque année de nombreux cas de violations graves souhaitait relever que, si les lois colombiennes garantissent bien la liberté syndicale, les assassinats continus de dirigeants syndicaux – généralement impunis – révèlent un manquement grave au devoir de protection de l'Etat. Alors qu'elle s'apprêtait à placer la Conférence devant ses responsabilités, en développant une argumentation montrant la collusion entre les auteurs de ces crimes et certains secteurs de l'armée, des autorités gouvernementales et certaines entreprises privées, le représentant des employeurs, M. Potter, a demandé d'interrompre l'oratrice arguant qu'il n'y avait pas lieu de parler de situations particulières dans un débat général, les cas particuliers étant traités notamment par la Commission des normes.

Malheureusement, personne n'est intervenu pour s'étonner de cette censure, entérinée par le président de séance, quand bien même

1 – l'OMCT s'était vu refusé le droit de parler sur la Colombie en séance de la Commission des normes suite à l'opposition du même groupe des employeurs.

2 – le rapport global du Directeur général contient précisément un encadré d'une page consacré aux problèmes de la liberté syndicale en Colombie.

En conséquence l'Organisation mondiale contre la torture n'a pas pu poser sa question conclusive: en ne prenant pas une position ferme sur la Colombie alors que ce pays est le seul au monde où par dizaines les responsables syndicaux sont tués chaque année, l'OIT ne risque-t-elle pas de perdre sa crédibilité?

(Contact : Eric Sottas, directeur OMCT, Tél : +4122.809.49.39)